

RÉSERVATION

- Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
- Seules les personnes inscrites sur le contrat de réservation seront acceptées dans la location et sur le terrain de camping. La réservation n'est effective qu'après le versement d'un acompte de 25% du coût total du séjour + 25€ pour frais d'inscription pour tous les locatifs. Le solde de la location sera payé 30 jours avant la date d'arrivée au camping. Un règlement intérieur vous sera remis dès votre arrivée.
- À l'arrivée, il vous sera demandé le versement d'une caution :
 - 280€ pour un mobil-home (dont 5€ pour chaque bracelet piscine et 23€ pour la carte magnétique).
 - 330€ pour un chalet (dont 5€ pour chaque bracelet piscine et 23€ pour la carte magnétique).
 - Ainsi qu'une caution de 80€ pour le ménage (mobil homes 2 chambres et chalets) et 100€ (mobil homes 3 chambres).Les cautions seront restituées au départ si l'état des lieux (hygiène + matériel en bon état), en présence du client, ne donne pas lieu à observation.

Le tout doit être rendu prêt à relouer.

- La location est prévue pour 4 personnes (sauf le mobil-home Premium 3 chambres, le Confort 3 chambres, le Prestige 3 chambres et le chalet Evasion, pour 5/6 personnes). Toute personne supplémentaire doit être signalée à la réservation car une fois le contrat rempli, nous ne pourrions plus le modifier. La location prend effet entre 14h30 et 19h30 le samedi et se termine le samedi suivant avant 10h.
- Procédure en cas d'arrivée en dehors des plages horaires d'ouverture de l'accueil : après 19h30, vous trouverez la documentation nécessaire à votre installation à la réception. L'état des lieux aura déjà été effectué et sera à rapporter à l'accueil le lendemain avec les chèques de caution. Vous pourrez prendre connaissance des informations concernant le fonctionnement du camping et les attraits touristiques locaux lors du cocktail de bienvenue à 11h devant le bar le dimanche matin.
- Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping. Les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord exprès de la Direction du camping.

NOTES IMPORTANTES

- La Direction du camping LA BOULINIÈRE ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour. La SCS Camping La Boulinière décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du locataire.
- Attestation villégiature à demander auprès de votre assureur.
- **Les mobil-homes appartiennent à des familles qui les utilisent hors période estivale. Pendant l'été, ils nous les confient à la location.**
- Les chiens sont acceptés sur le terrain de camping (sauf 1^{re} et 2^e catégorie). Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés ; le carnet de vaccination est obligatoire. Ne pas laisser le chien tout seul dans la location. Un seul animal par location. Les «Nouveaux Animaux de Compagnie» ne sont pas autorisés
- Les accès à la piscine et aux toboggans aquatiques sont exclusivement réservés à notre clientèle (port du bracelet obligatoire et uniquement slip de bain autorisé). Prévoir transat pour bébé car poussette non autorisée sur solarium. **PISCINE INTERDITE AUX VISITEURS.**
- Les barrières sont fermées de 23h à 7h. Ouverture uniquement en cas d'urgence.

N.B : DROIT A L'IMAGE

Lors de votre séjour au camping La Boulinière, vous êtes susceptible d'être photographié ou filmé pour la conception de nos brochures ou l'illustration de notre site internet. Si vous ne souhaitez pas être photographié ou filmé, il vous suffit de le signaler par écrit à la réception dès votre arrivée.

ANNULATION

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez à devoir :

- les frais de dossier et d'assurance,
- à titre d'indemnités de rupture de contrat :
 - un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
 - un montant égal ou total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Assurance annulation et interruption de séjour Campez Couvert. Le camping La Boulinière vous propose une assurance annulation et interruption de séjour facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou e-mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. **Cette assurance est facultative mais vivement conseillée.**

